

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 644-8222

Québec, le 9 avril 2009

Madame Renée Loiselle, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
renee.loiselle@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Question supplémentaire de la commission d'enquête
en date du 9 avril 2009**

Madame,


En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité vous soumet la question suivante :

Il a été question, lors d'une séance d'audience publique, de l'étanchéité du parc à résidus nécessaire à la protection de l'eau souterraine et du débit d'eau qui pourrait s'exfiltrer du parc à résidus et cheminer vers le roc (DT2, p. 30 et 31). Le promoteur a remis à la commission une estimation par modélisation numérique de ce débit (DA33). La commission aimerait savoir si l'estimation a été faite à la satisfaction du ministère et si le ministère est confiant que le critère du débit d'exfiltration quotidien maximum de 3,3 l/m²/jour de la directive 019 du MDDEP sera respecté.

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 17 avril prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission